

# L'accès au Programme de médicaments a changé pour les bénéficiaires de l'aide sociale.



## Rappel

**À compter de décembre 2016, vous ne recevrez plus de carte-papier d'assurance-médicaments avec votre relevé.**

Vous utiliserez plutôt votre carte Santé de l'Ontario pour obtenir des médicaments sur ordonnance couverts par le Programme de médicaments de l'Ontario.

Lorsque vous présentez votre carte Santé, informez le pharmacien de votre code de régime :

- Régime C pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave
- Régime D pour le programme Ontario au travail, y compris l'Aide pour soins temporaires

## Vous n'avez pas la carte Santé de l'Ontario?

Vous pouvez obtenir la carte Santé de l'Ontario, gratuitement, en vous rendant au bureau de ServiceOntario le plus proche ou en téléphonant à la ligne INFO de ServiceOntario.

Sans frais : 1 888 789-4199

ATS sans frais : 1 800 387-5559

Pour savoir comment remplacer ou renouveler votre carte Santé : [ontario.ca/fr/page/renouveler-remplacer-et-annuler-la-carte-sante](http://ontario.ca/fr/page/renouveler-remplacer-et-annuler-la-carte-sante)

## Vous n'êtes pas admissible à la carte Santé de l'Ontario?

Si vous n'êtes pas admissible à la carte Santé de l'Ontario, vous continuerez de recevoir une carte papier d'assurance-médicaments jusqu'à ce que vous obteniez votre carte Santé.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre chargé(e) de cas ou vous rendre à votre bureau local d'aide sociale.

**Votre assurance-médicaments ne changera pas.**

